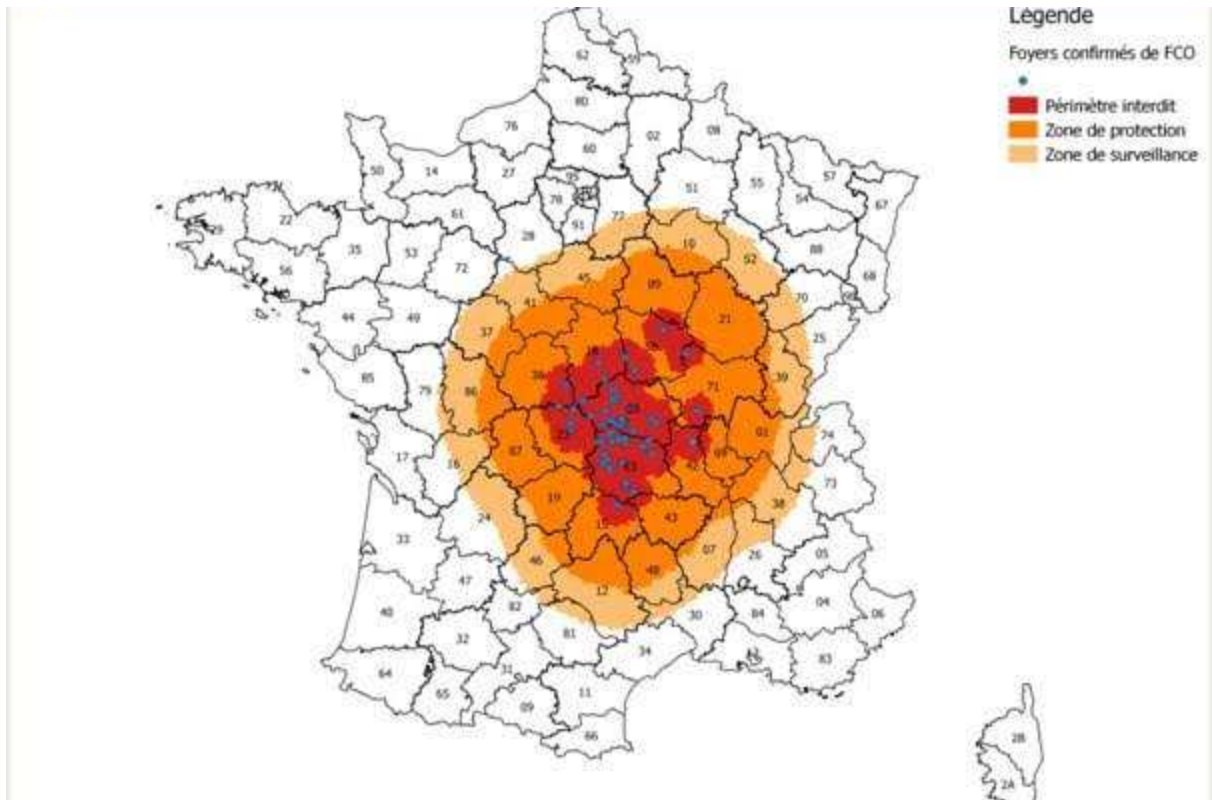


## COMMUNIQUE DU 09 OCTOBRE

Les zones réglementées ont été modifiées par un arrêté ministériel: la zone a été étendue du fait de l'identification de 6 foyers de la maladie dans le Cantal, dans l'Indre, la Loire, deux en Saône et Loire (ces 4 départements connaissant leur premier foyer) et un dans le sud-ouest de la Nièvre.

Ces résultats ont été obtenus par la surveillance programmée.

La surveillance clinique est à l'origine de plusieurs suspicions chaque jour dans toute la France sans qu'aucune n'ait été confirmée cette semaine.



La vaccination contre le virus BTV8 se poursuit à un rythme soutenu : 900 000 doses ont été distribuées à ce jour aux vétérinaires permettant la vaccination de 450 000 animaux.

Le protocole avec l'Espagne a été signé la semaine dernière et le protocole avec l'Italie sera signé dans les jours à venir.

Un compte-rendu de la situation française a été réalisé auprès des autres états membres à Bruxelles ; une rencontre avec les responsables techniques de la Commission a permis un échange approfondi sur la situation et les modalités de gestion actuelles et futures.

Le CNOPSAV élargi consacré à la FCO se réunira à la DGAL le 13 octobre prochain pour définir la stratégie à court et moyen terme.